**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE RAPPORT ANNUEL 1996 DES HOSPICES CANTONAUX:

## Un bilan réjouissant et de sérieuses perspectives d'avenir

**Le rapport annuel 96 des Hospices cantonaux, présenté pour la première fois séparément du compte rendu du Conseil d'Etat, permet d'établir un bilan particulièrement positif. A quelques mois du départ de leur directeur général, Charles Kleiber, récemment nommé secrétaire d'Etat à la science et à la recherche, le conseiller d'Etat Claude Ruey a dégagé, au cours d'une conférence de presse organisée ce jeudi, les principales perspectives de ce rapport annuel.**

Un bénéfice de 5.5 millions

742.1 millions de charges. 747.6 millions de revenus. Les comptes 1996 des Hospices se soldent par un bénéfice de 5.5 millions de francs. C'est une amélioration substantielle. En 1995, les Hospices avaient enregistré un déficit de 2,5 millions. Ce résultat positif s'explique par la mise en oeuvre des économies orCHidée 96 (56.5 millions d'économies au budget, 58 millions dans les comptes), par une bonne maîtrise des dépenses courantes et un report temporaire de certains investissements.

Le bénéfice 1996 ne doit cependant pas conduire à une appréciation trop optimiste de l'avenir. Dans certaines unités, la compression des effectifs du personnel a atteint la limite, notamment en charge de travail pour les collaborateurs. D'autre part, le renouvellement des équipements nécessitera d'importants moyens ces prochaines années, en particulier au CHUV.

Une Charte éthique

Depuis mars 1997, les Hospices sont dotés d'une Charte éthique qui exprime les valeurs fondamentales dans le domaine des soins et de la santé. Cette Charte, qui a fait l'objet d'une large consultation dans l'ensemble des Hospices, s'insère dans le cadre des déclarations internationales sur les droits de l'homme et sur l'éthique médicale, y compris dans le domaine bioéthique. Elle est proposée comme document de référence aux collaborateurs, aux usagers et aux partenaires des Hospices.

L'opération orCHidée aux Hospices est réussie et terminée

L'opération orCHidée lancée aux Hospices en avril 1993 visait quatre objectifs: réduire les coûts, répartir les ressources plus équitablement entre les différents établissements et services, réinvestir une partie des économiques réalisées dans des projets de développement, contribuer à un changement de culture.

Ces buts ont été atteints dans le respect des engagements pris: sans procéder à des licenciements pour motifs économiques et en maintenant la qualité des prestations.

L'objectif global d'économies fixé était de 11%, soit 72 millions de francs par rapport au budget de référence de 1993. Aujourd'hui 68.7 millions d'économies ont été réalisées ou sont engagées aux Hospices, soit 10.5% du budget de référence. La réalisation en trois ans de 95% des économies prévues est tout à fait remarquable. Le solde correspond à des mesures décidées dont les effets seront enregistrés ces prochaines années. Une partie des économies réalisées (8.3 millions) a été réinvestie dans des projets de développement (Centre Sylvana, centre d'accueil de toxicomanes à Lausanne, unité de soins palliatifs au CHUV, etc.). La qualité des prestations n'a pas subi d'atteintes avérées et durables à la suite de l'opération orCHidée, malgré les tensions et les difficultés rencontrées, grâce à la conscience professionnelle des collaborateurs. Afin de systématiser les processus de contrôle et d'amélioration de la qualité, un programme d'assurance de la qualité, doté d'un premier fonds de 1.5 million, a d'ailleurs été lancé pour la période 1996-98. Toutes les unités des Hospices ont été invitées à présenter leurs projets dans ce domaine: 67 d'entre eux ont été enregistrés fin octobre 96 et 27 autres fin avril 1997. Plan stratégique de développement et contrat de prestations. La modification de la loi Hospices entrée en vigueur le 1er janvier 1997 instaure deux innovations importantes dans la gestion des Hospices. Un plan quadriennal de développement, établi en association avec l'Université de Lausanne et sa Faculté de médecine. Actualisé chaque année, ce plan stratégique est soumis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil à l'appui de la demande de subvention. Un contrat annuel de prestations établi entre le Conseil d'Etat, d'une part, et les Hospices cantonaux en association avec l'Université de Lausanne et sa Faculté de médecine, d'autre part. L'objectif de cette double démarche, qui sera effective dès cette année, est de permettre au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de déterminer les

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juin 1997